



HAL
open science

Inégalités territoriales dans l'accès à l'alternance : le cas des jeunes des QPV

Elsa Personnaz, Arthur Félix W. Sawadogo

► To cite this version:

Elsa Personnaz, Arthur Félix W. Sawadogo. Inégalités territoriales dans l'accès à l'alternance : le cas des jeunes des QPV. Territoires et parcours : De nouvelles trajectoires d'emploi et de formation à l'épreuve des territoires? XXVIIIèmes journées du longitudinal, Céreq; Espaces et sociétés, Jun 2023, Caen, France. pp.145-159, 10.4000/books.cereq.2798 . halshs-04134306

HAL Id: halshs-04134306

<https://shs.hal.science/halshs-04134306>

Submitted on 20 Jun 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NoDerivatives | 4.0 International License

Inégalités territoriales dans l'accès à l'alternance : le cas des jeunes des QPV

Elsa Personnaz*, Arthur Félix W. Sawadogo**

Introduction

Identifiés par un critère unique, celui du revenu des habitants, les quartiers prioritaires de la ville (QPV) sont par définition occupés par une population économiquement défavorisée, dont le taux de pauvreté est en 2019 trois fois plus élevé que sur l'ensemble du territoire (43,3 % contre 14,5 %) (ONPV, 2021)¹. Cette population est également plus jeune. En 2016, la part des moins de 25 ans est de 39 %, quand elle est de 30 % en France métropolitaine (Observatoire des territoires, 2021). Les enjeux des politiques publiques destinées à ces jeunes résidents qui cumulent difficultés sociales, scolaires et professionnelles sont donc de taille.

Les caractéristiques sociodémographiques et les conditions d'insertion des jeunes résidents dans les QPV à leur sortie du système scolaire sont bien documentées. D'origines sociales plus modestes, plus souvent issus de l'immigration que les jeunes non résidents de ces quartiers ils sont également moins diplômés et ils s'engagent davantage dans des filières professionnelles. Bacheliers, quand ils poursuivent dans le supérieur, les taux d'échec sont plus élevés (Couppié & Vignale, 2020). Ils connaissent donc une insertion plus difficile, surtout pour les moins diplômés d'entre eux. Ceci tient pour partie aux caractéristiques sociodémographiques et scolaires des jeunes concernés, mais ils subissent également un « effet quartier » qui les pénalise, tant dans leur parcours scolaire que pour l'accès à l'emploi (Couppié, 2013) : résider en QPV constitue un marqueur social aggravant sur le marché du travail. Plusieurs mécanismes sont généralement avancés pour expliquer l'impact du lieu d'habitation : le *spatial mismatch* (ou décalage spatial), l'environnement social et la discrimination en raison du lieu de résidence.

Certains outils, comme les emplois francs², ont été mis en œuvre pour tenter de contrebalancer les difficultés spécifiques des habitants de ces quartiers. Pour autant, dans un rapport de 2022, la Cour des comptes pointe que les écarts avec les habitants des autres quartiers, notamment en matière d'accès à l'emploi, et à l'emploi de qualité, ne se réduisent pas. Les moyens alloués dans le cadre du plan « #1jeune1solution » en faveur des habitants des QPV représentent moins dans le total des dépenses que la part des jeunes issus des QPV dans les demandeurs d'emploi de leur âge. Ceci s'expliquerait par la priorité donnée à l'apprentissage, auquel les jeunes des QPV accèdent plus difficilement (Cour des comptes, 2022).

L'alternance est considérée par les pouvoirs publics comme le fer de lance de la lutte contre le chômage des jeunes. De fait, d'après les résultats de nombreuses enquêtes, dont les enquêtes Génération, avoir suivi une formation en alternance permet un accès plus facile et rapide à l'emploi. (Céreq, 2022). Cette valeur ajoutée s'expliquerait par certaines des spécificités de cette voie de formation au regard de la voie scolaire, comme une formation en situation de travail plus développée, une plus grande proximité de la formation avec le marché du travail, ou encore la possibilité d'un maintien dans l'entreprise à l'issue du contrat (Couppié & Gasquet, 2018).

Encore faut-il y accéder, puis obtenir le diplôme visé, or certaines catégories de jeunes ont plus de difficultés à surmonter les obstacles. Ceux-ci se situent notamment lors de la phase d'orientation ou lors de la recherche d'une entreprise d'accueil, périodes au cours desquelles un ensemble de discriminations pénalisent les jeunes

* Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq).

** Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq)/Institut de Recherche sur l'Éducation (IREDU), Université de Bourgogne, Dijon.

¹ Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont des territoires d'intervention du ministère de la Ville, définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Leur liste et leurs contours ont été élaborés par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), devenu depuis le 1er janvier 2020 l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

² Les emplois francs, expérimentés à partir de 2018 et généralisés en janvier 2020, prennent la forme d'une subvention accordée aux employeurs qui recrutent un demandeur d'emploi résidant dans un quartier prioritaire.

(Kergoat, 2017). De fortes inégalités sociales et territoriales conduisent ainsi à une restriction du champ des possibles (Kerivel & Sulzer, 2018).

Ce travail propose d'examiner les disparités d'accès à l'alternance des jeunes aux regards de leurs caractéristiques sociodémographiques et de leur lieu de résidence. Il s'interroge ensuite sur les conditions d'insertion des jeunes des quartiers prioritaires par rapport à leurs homologues provenant d'autres quartiers : dans quelle mesure sont-ils pénalisés et quelle plus-value l'alternance apporte-t-elle à celles et ceux qui ont surmonté les obstacles ? Pour répondre à ces différentes interrogations, nous mobilisons les données de l'enquête Génération, menée en 2020 par le Céreq, auprès des jeunes sortant de la formation initiale en 2017.

La présentation des données et de la population de l'étude (partie 1) sera suivie d'un panorama du profil sociodémographique des jeunes résidant en QPV de la Génération 2017, de leur parcours scolaire et de leur niveau de diplôme, en accordant une place centrale à leur accès aux formations en alternance (partie 2). Leurs débuts de vie active seront abordés dans une troisième partie qui tentera de répondre à la question formulée précédemment (partie 3).

1. Données et méthodologie

Dans le cadre de cette étude, nous mobilisons les données de l'enquête Génération 2017, à trois ans qui permet d'identifier notre public cible et de le comparer aux personnes résidant en dehors des QPV. Dans cette perspective, trois types de publics ont été identifiés : 1) les jeunes qui résidaient dans un QPV à la fin de leurs études, 2) ceux et celles demeurant en dehors des QPV, mais dans une unité urbaine³ possédant au moins un QPV, 3) et enfin les jeunes habitant dans une unité urbaine ne possédant pas de QPV ou hors unité urbaine. Le codage en unités urbaines a été réalisé à partir des adresses renseignées par les jeunes lors de la passation du questionnaire, et s'appuie sur le zonage de l'Insee, revu en 2020⁴. Dans cette étude, le champ a été restreint aux sortants de formations professionnelles pouvant se préparer à la fois par la voie de l'alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation⁵) et par la voie scolaire. Ont donc été exclus les sortants bacheliers généraux et technologiques, les titulaires d'une licence générale, les docteurs, les sortants après la troisième ainsi que ceux et celles dont on ne disposait pas d'informations permettant d'identifier leur lieu de résidence. Ainsi, notre échantillon comporte au total 18 723 individus.

³ Une unité urbaine est composée d'une commune ou d'un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

⁴ Pour en savoir plus sur le codage en unité urbaine de l'Insee : <https://www.insee.fr/fr/information/4802589>

⁵ Le champ de l'édition 2017 de l'enquête Génération inclut les sortants de contrats de professionnalisation lorsqu'ils préparent un diplôme de l'Education nationale.

Encadré 1 • Méthodologie

Pour analyser les inégalités d'accès à l'alternance, nous utilisons un modèle *logit binaire* dans lequel l'alternance constitue notre variable à expliquer. Les variables introduites dans nos modèles économétriques comportent les caractéristiques personnelles (le sexe, l'origine sociale et migratoire) et scolaires (le niveau de la classe de sortie, la spécialité de formation) et le lieu de résidence qui constitue notre variable explicative d'intérêt. L'origine sociale a été construite à partir d'un ensemble d'informations combinant la situation professionnelle des deux parents et leur catégorie socioprofessionnelle. La nomenclature reprend, en l'agrégeant, celle de la PCS Ménage (Amossé & Cayouette-Remblière, 2022). Nous distinguons ainsi trois groupes : les individus d'origine favorisée (ménages à dominante cadre), intermédiaire (dominante intermédiaire, employé et indépendant), et ceux d'origine défavorisée (dominante ouvrière, ménages monoactifs employé/ouvrier et inactifs). L'origine migratoire a, quant à elle, été construite sur la base d'informations relatives au lieu de naissance et à la nationalité de l'individu ainsi que ceux de ses parents. Nous distinguons ainsi quatre situations : 1) les jeunes de parents indigènes, c'est-à-dire ceux et celles dont les deux parents sont nés en France ou français d'origine ; 2) les descendants ou jeunes issus de l'immigration ; soit les jeunes qui sont nés en France et dont au moins l'un des deux parents est né étranger, à l'étranger ; 3) les jeunes immigrés regroupant les jeunes nés à l'étranger et dont au moins l'un des deux parents est né étranger, à l'étranger.

Les conditions d'insertion des jeunes seront examinées selon leurs caractéristiques sociodémographiques et scolaires, mais aussi et surtout au regard de leur lieu de résidence. On s'interroge notamment sur la plus-value apportée par l'alternance aux jeunes dans leurs parcours professionnels, notamment aux jeunes issus des quartiers prioritaires. Comme pour l'alternance, l'accès à l'emploi sera examiné à partir d'un modèle *logit binaire* du fait de la nature binaire de la variable dépendante (être en emploi ou non). Les variables introduites dans le modèle correspondent à celles mobilisées dans le modèle sur l'alternance, à quelques exceptions près. D'une part, le niveau de diplôme le plus élevé (et la spécialité de formation associée à ce diplôme) est préféré à la classe de sortie car nous pensons que cette variable serait plus déterminante dans l'insertion. D'autre part, la voie de formation et la parentalité (avoir au moins un enfant) complètent la liste des variables explicatives car ces éléments sont connus pour être déterminants dans l'insertion des jeunes.

2. Les jeunes résidant en QPV : un cumul de handicaps pour aborder le marché du travail

2.1. Un quart de la population est non diplômée

Les jeunes sortant de formation professionnelle et résidant en QPV à la fin de leurs études sont à la fois plus souvent immigrés ou issus de l'immigration et plus souvent d'origine sociale défavorisée (Tableau 1). 45 % sont immigrés ou descendants d'immigrés, pour 19 % de l'ensemble de la population. La structure de leur origine sociale les distingue aussi très nettement car 61 % d'entre eux sont issus de familles défavorisées. L'écart est particulièrement marqué sur ce registre avec les jeunes résidant hors QPV dans une unité urbaine qui possède des QPV (33 % sont dans ce cas). Ils sont par ailleurs plus nombreux à être parent après trois ans de vie active, situation qui peut avoir un impact sur leur insertion (cf. infra).

Leur parcours scolaire et *in fine* le plus haut diplôme obtenu au cours de la scolarité portent la marque de ces caractéristiques sociodémographiques. Les inégalités sociales dans l'accès au diplôme ne se réduisent pas (Peugny, 2020) et si les écarts diminuent, les immigrés et enfants d'immigrés, notamment d'Afrique, conservent des niveaux de diplôme inférieurs à ceux de la population indigène (Jugnot, 2023). De fait, les jeunes résidants en QPV connaissent davantage de difficultés scolaires, et sont moins diplômés que leurs homologues résidants hors QPV. 26 % sont non diplômés, niveau auquel le différentiel entre les jeunes résidants en QPV et l'ensemble de la Génération est le plus important (+14 points). Ils sont proportionnellement plus nombreux à être diplômés de CAP (+5 points de pourcentage, +8 points si on les compare à leurs « voisins », résidant dans une unité urbaine qui possède un QPV), mais la part de bacheliers professionnels est très proche de celle de l'ensemble et celle des bacs généraux et technologiques ne se distingue pas selon le lieu de résidence. 29 % sont diplômés du supérieur contre 46 % de l'ensemble de la

population. Les écarts s'observent pour tous les diplômes du supérieur, et sont encore plus marqués avec leurs « voisins » et au niveau bac+5 et plus.

Tableau 1 • Caractéristiques des jeunes selon leur lieu de résidence (% en colonne)

	Dans un QPV	Hors QPV, dans une UU qui possède des QPV	Hors QPV, dans une UU qui ne possède pas de QPV ou hors UU	Ensemble
Âge moyen en 2020	24	25	24	24
Sexe				
Homme	50	50	53	51
Femme	50	50	47	49
Avoir au moins un enfant	15	10	9	10
Origine migratoire				
Deux parents indigènes	53	80	91	81
Descendant	28	13	7	13
Immigré	17	7	2	6
Non-codé	2	1	0	1
Origine sociale				
Favorisé	5	17	8	13
Intermédiaire	30	47	47	45
Défavorisé	61	33	41	39
Non-codé	4	3	3	3
Plus haut niveau de diplôme				
Non-diplomé	26	9	12	12
Secondaire	45	35	53	42
CAP-BEP-MC-Autre diplôme niv3	18	10	16	13
Bac pro-BT-BP-MC-Autre diplôme niv4	20	18	31	22
Bac technologique ou bac général	6	7	6	6
Supérieur court	16	28	26	26
Bac+2 - hors santé social	9	13	15	13
Bac+2/3/4 santé social	2	5	4	4
Licence pro	3	6	6	6
Licence générale, autre bac+3/4	2	4	2	3
Supérieur long	13	28	9	20
Bac+5 - hors écoles	9	18	6	13
Écoles de commerce et d'ingénieurs	3	10	3	7
Doctorat	0	0	0	0
Spécialité de formation du plus haut diplôme				
Générale	9	9	8	8
Industrielle	33	28	39	33
Tertiaire	58	63	53	59
Redoublement avant entrée en sixième				
Oui	24	13	19	16
Non	68	82	80	80
N'a pas suivi de 6ème ou a suivi une 6ème à l'étranger	8	5	1	4
Total	10	56	34	100

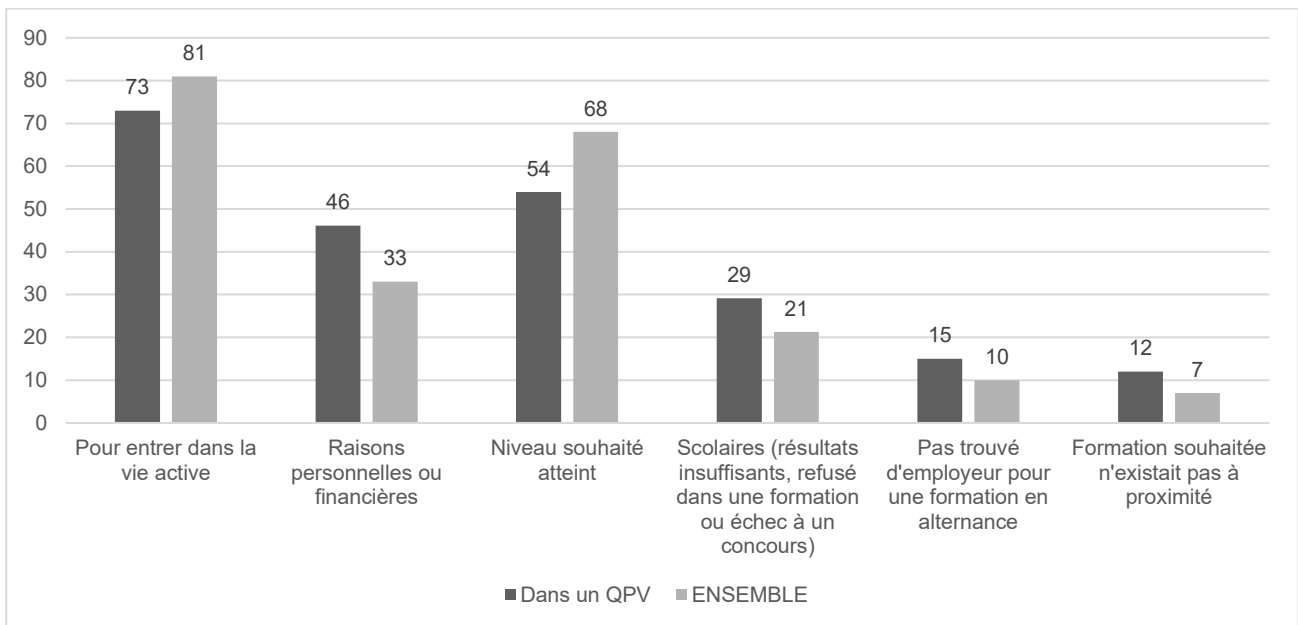
UU : unité urbaine.

Champ : ensemble des sortants de formation professionnelle de la Génération.

Source : enquête Génération 2017, interrogation 2020, Céreq.

L'analyse des raisons pour lesquelles ils ont arrêté leurs études nous renseigne sur les obstacles qui ont entravé leur scolarité (Graphique 1). L'arrêt relève en effet beaucoup plus souvent pour les jeunes des QPV d'une contrainte et non d'un choix. Si le motif le plus fréquemment cité reste, comme pour les autres, le fait de souhaiter entrer dans la vie active ou d'avoir trouvé un emploi, les obstacles scolaires, financiers et relatifs à la vie personnelle sont plus fréquemment cités (8 points et 13 points de plus). Seuls un peu plus de la moitié des jeunes issus de QPV arrêtent leurs études car ils ont atteint le niveau qu'ils souhaitaient. Deux autres motifs sont également davantage cités par les jeunes des QPV : le fait de ne pas avoir trouvé d'employeur pour une formation en alternance et l'absence de formation souhaitée à proximité. Si ces motifs ne sont pas majoritaires (respectivement 15 % et 12 %), leur surreprésentation parmi les déclarations de ces jeunes offre un premier éclairage sur les difficultés qu'ils doivent surmonter dans leur parcours scolaire.

Graphique 1 • Motifs d'arrêt des études selon le lieu de résidence



Champ : ensemble des sortants de formation professionnelle de la Génération.
Source : enquête Génération 2017, interrogation 2020, Céreq.

2.2. Une orientation en fin de troisième plus souvent contrainte

Le palier de la fin de troisième détermine l'orientation vers la voie professionnelle ou vers la voie générale. Les jeunes des QPV sont plus nombreux à directement s'orienter, ou à être orientés, vers la voie professionnelle, en seconde et en CAP : c'est le cas de 69 % d'entre eux⁶ pour 57 % de l'ensemble des jeunes et 50 % de leurs « voisins ». Ils pâtissent plus souvent d'une orientation contrainte : dans 34 % des cas elle ne correspondait pas à leur premier vœu de fin de troisième (vs 21 % pour l'ensemble). Mais la contrainte ne porte pas nécessairement sur la voie de formation. En effet, parmi ceux ayant vécu une orientation en inadéquation avec leur premier choix et ayant poursuivi en voie professionnelle, « seuls » 36 % expriment une préférence pour la voie générale. L'orientation dans une spécialité non choisie semble donc être aussi fréquente, avec ses conséquences potentielles en termes de réussite scolaire et d'insertion future.

Une fois dans la voie professionnelle, seuls 9 % des jeunes originaires des QPV signent un contrat en apprentissage pour 18 % de l'ensemble de la population. Environ un tiers aurait préféré être en apprentissage, soit 4 points de plus que l'ensemble des jeunes, un écart relativement faible au regard de celui observé pour l'accès.

L'entrée en apprentissage est conditionnée par la signature d'un contrat avec un employeur et l'inscription dans un centre de formation d'apprentis (CFA). Parmi ceux qui auraient souhaité aller en apprentissage mais n'y sont pas parvenus, 20 % n'ont pas trouvé d'employeur et 40 % n'ont pas trouvé de place en CFA⁷, soit des pourcentages dans les deux cas plus élevés que pour l'ensemble de la population (respectivement 16 % et 36 %). Plusieurs facteurs peuvent se combiner pour expliquer ces chiffres, au-delà des discriminations potentielles évoquées en introduction : l'éloignement de l'entreprise ou du CFA, le manque de place dans la spécialité choisie, mais aussi le besoin d'accompagnement non comblé des jeunes lors de cette phase. En effet, si certains pouvaient ignorer l'existence de cette voie en fin de troisième, des études montrent aussi que nombreux sont les jeunes qui disent ne pas avoir cherché d'entreprise car ils ne savaient pas comment s'y prendre. Si certaines entreprises peuvent fustiger le manque de savoir-être de candidats, l'isolement dans la

⁶ Les questions sur l'orientation en fin de troisième n'ont été posées qu'aux jeunes diplômés au maximum d'un bac+3. Les chiffres de cette partie ne concernent donc que cette population. Les chiffres de cette partie sont disponibles auprès des auteurs.

⁷ Les jeunes n'ayant pas trouvé de place en CFA sont plus nombreux que ceux n'ayant pas trouvé d'employeur, ce qui va plutôt à l'encontre des résultats d'autres études montrant qu'être accepté en CFA ne semble pas être un obstacle à l'entrée en apprentissage (Cupillard *et al.*, 2021). Ces chiffres sont donc à prendre avec précaution.

recherche d'une place en organisme de formation et d'une entreprise d'accueil semble être une cause importante des difficultés rencontrées (Kergoat, 2017). Les taux d'accès à l'apprentissage varient également selon les secteurs, en fonction de leur attractivité d'une part et de leur tradition d'accueil de ce type de contrats d'autre part (Cupillard *et al.*, 2021).

2.3. Un accès moins fréquent à l'alternance

À tous les niveaux de formation, les jeunes résidants en QPV intègrent moins fréquemment que les autres les formations en alternance (23 % pour 32 % de l'ensemble, soit 9 points d'écart, Tableau 2). L'écart diminue quand le niveau de diplôme augmente. Il passe de 13 points pour les diplômés du secondaire à 7 points pour ceux du supérieur court et 3 points pour ceux du supérieur long.

Tableau 2 • Part de jeunes ayant suivi leur formation en alternance selon leur niveau de diplôme et leur lieu de résidence

	Diplômés du secondaire	Diplômés du supérieur court	Diplômés du supérieur long	Ensemble
Dans un QPV	22	22	27	23
Hors QPV dans une UU qui possède des QPV	35	30	30	32
Hors QPV, dans une UU qui ne possède pas de QPV ou hors UU	38	28	32	34
ENSEMBLE	35	29	30	32

UU : unité urbaine

Champ : ensemble des sortants de formation professionnelle de la Génération.

Source : enquête Génération 2017, interrogation 2020, Céreq.

Le résultat est confirmé par un modèle logit (Annexe 1). Un jeune résidant en QPV, à autres caractéristiques identiques, a 0,61 fois moins de chances d'avoir suivi une formation en alternance que son « voisin », soit un jeune résidant hors QPV dans une unité urbaine comprenant des QPV. Quel que soit le lieu de résidence, les femmes accèdent moins aux formations en alternance, alors que les diplômés du secondaire et ceux issus de spécialités industrielles sont dans la situation inverse. A l'intérieur des QPV, deux facteurs jouent défavorablement pour l'accès à l'alternance : être descendant d'immigré et être issu de catégorie sociale défavorisée, entraînant une pénalité accrue pour les jeunes de ces origines.

3. L'entrée dans la vie active

3.1. Une insertion moins favorable pour les jeunes des QPV...

Compte tenu du rôle du diplôme sur le marché du travail, les jeunes des QPV font face à des conditions d'insertion plus difficiles. En octobre 2020, soit trois ans après la fin de leurs études, 56 % sont en emploi contre 73 % de l'ensemble des sortants, soit 23 points d'écart (Tableau 3). Ils accèdent moins souvent à un emploi à durée indéterminée (CDI, fonctionnaire, non-salarié) et disposent en moyenne d'une rémunération plus faible. À l'inverse, les jeunes provenant des QPV sont plus souvent au chômage (+11 points par rapport à l'ensemble).

L'examen des parcours professionnels au cours des trois premières années de vie active montre que les jeunes résidants en QPV ont connu des trajectoires particulièrement défavorables. En effet, un peu moins de la moitié d'entre eux (46 %) ont connu des parcours dominés par l'emploi, rassemblant trois types de trajectoires : l'accès rapide et durable à l'EDI, l'accès différé à l'EDI, et l'accès rapide et récurrent à l'EDI. C'est 21 points de moins par rapport à l'ensemble des sortants de la génération, et 24 points par rapport à leurs « voisins », résidant dans une unité urbaine contenant des QPV. À l'opposé, ils sont plus nombreux à se retrouver dans des trajectoires non linéaires, caractérisées par un accès tardif à l'activité ou à une sortie durable de l'emploi (+7 points par rapport à l'ensemble), ou des trajectoires dominées par le chômage ou l'inactivité (+14 points). Autre fait marquant, les jeunes des quartiers prioritaires sont trois fois plus nombreux que leurs « voisins » à n'avoir jamais exercé un emploi depuis leur sortie de formation (21 % pour les premières cités contre 7 % pour les seconds).

D'une manière générale, la voie de formation apparaît déterminante dans l'insertion des jeunes, quel que soit leur lieu de résidence. Les jeunes ayant préparé leur dernière année de formation en alternance sont plus fréquemment en emploi que leurs homologues de la voie scolaire. En prenant le cas des jeunes issus des QPV, 65 % des alternants exercent un emploi trois ans après la fin de leurs études contre 54 % des sortants de la voie scolaire, c'est donc 11 points d'écart entre les deux groupes.

Tableau 3 • Situation sur le marché du travail (% en colonne)

	Dans un QPV			Hors QPV, dans une UU qui possède des QPV			Hors QPV, dans une UU qui ne possède pas de QPV ou hors UU			ENSEMBLE		
	Ensemble	Scolaire	Alternance	Ensemble	Scolaire	Alternance	Ensemble	Scolaire	Alternance	Ensemble	Scolaire	Alternance
Situation à trois ans												
En emploi	56	54	65	76	74	80	74	71	81	73	70	79
Chômage	28	29	25	15	16	13	16	18	13	17	18	14
Autre situation (Inactivité, service civique, etc.)	11	12	7	6	7	5	6	7	4	7	8	5
Formation/Reprise d'études	5	5	3	3	3	2	4	4	2	3	4	2
Statut de l'emploi occupé à trois ans (1)												
En EDI	66	61	82	77	74	83	70	65	79	74	70	81
<i>Non Salarisé</i>	4	4	5	5	5	4	4	4	5	5	5	4
<i>CDI, Fonctionnaire</i>	62	57	77	72	69	79	66	61	74	69	65	77
En EDD	34	39	18	23	26	17	30	35	21	26	30	19
<i>Contrat aidé</i>	6	8	2	4	4	4	4	6	3	4	5	4
<i>Emploi à durée déterminée</i>	18	20	11	15	18	10	18	22	10	16	19	10
<i>Intérim</i>	9	11	4	4	4	3	7	7	8	6	6	5
Rémunération mensuelle à trois ans (moyenne) (1)	1 590	1 530	1 760	1 830	1 800	1 880	1 570	1 540	1 630	1 720	1 690	1 780
N'a jamais travaillé depuis la fin des études	21	23	12	7	9	4	8	9	4	9	11	5
Trajectoire professionnelle au cours des trois années de vie active												
Trajectoire dominée par l'emploi	46	42	61	70	67	75	68	63	76	67	63	75
Trajectoire non linéaire, marquée par un accès tardif à l'activité ou à une sortie durable de l'emploi.	24	25	19	16	17	15	17	19	13	17	19	15
Trajectoire dominée par le chômage ou l'inactivité	30	33	20	14	16	10	15	18	11	16	18	10

UU : unité urbaine.

Lecture : en octobre 2020, soit trois ans après leur sortie de formation, 73 % des jeunes sont en emploi. Cette part baisse à 56 % pour les jeunes originaires de QPV.

Champ : ensemble des jeunes issus d'une formation professionnelle, (1) en emploi en octobre 2020.

Source : enquête Génération 2017, interrogation 2020, Céreq.

Accéder à l'alternance semble dans certains cas atténuer les écarts existants entre les jeunes des QPV et les autres. Par exemple, 82 % des alternants résidants en QPV occupent un emploi stable (EDI), c'est quasiment autant que l'ensemble des jeunes sortant de l'alternance, et 12 points de plus par rapport à l'ensemble des sortants de la voie scolaire. L'écart entre les alternants provenant des QPV et les autres se resserre aussi au niveau de la rémunération. L'alternance est non seulement un vecteur d'insertion, mais semble contribuer également à réduire les inégalités d'insertion entre les jeunes des QPV et les autres.

3.2. ...ils ont moins de chance que les autres d'exercer un emploi trois ans plus tard, et ce à caractéristiques comparables

Ces résultats sont confirmés par les modèles économétriques sur les déterminants de l'accès à l'emploi à trois ans. Premier constat notable, à caractéristiques sociodémographiques et de parcours scolaire similaires, les jeunes des QPV ont 0,73 fois moins de chances d'être en emploi (plutôt que hors de l'emploi) que les jeunes résidant en dehors de ces quartiers mais dans une unité urbaine contenant au moins un QPV (Annexe 2, modèle 1). Ces résultats font écho aux nombreux travaux existant sur le sujet, et confirment ainsi les difficultés d'insertion rencontrées par les jeunes issus des quartiers prioritaires ou peu favorisés (Couppié & Gasquet, 2011 ; Couppié *et al.*, 2020). Plusieurs pistes peuvent être avancées pour expliquer leurs difficultés d'accès à l'emploi. D'une part, elles tiennent pour partie à leurs caractéristiques scolaires – généralement moins diplômés et moins souvent en alternance que les autres – et d'autre part à leur origine sociale et migratoire : ils sont plus souvent issus de l'immigration et d'origine sociale défavorisée et disposeraient donc moins de capital social (réseaux de relations) et financier, qui se révèlent pourtant décisifs dans l'accès à l'emploi, notamment à des emplois de qualité (stables et bien rémunérés). Mais au-delà de leurs caractéristiques sociodémographiques et scolaires, les jeunes des QPV peuvent pâtir d'un effet propre du territoire, susceptible d'entraver leur insertion. Pour Couppié (2013), la faible densité d'emplois à proximité exercerait un effet négatif à la fois sur l'accès à l'emploi et sur leur qualité. Dans la même veine, Petit *et al.* (2011) avancent l'hypothèse d'un mauvais appariement spatial (*spatial mismatch*) pour expliquer les difficultés d'insertion des populations les plus fragiles, à l'instar des habitants des QPV. La distance physique aux opportunités d'emplois exercerait une influence déterminante sur le chômage de ces populations. Peu mobiles du fait notamment du manque de ressources financières et de moyens de transports, l'accès aux emplois éloignés de leur territoire semblent donc moins envisageable pour ces populations. De même, l'inadéquation locale entre les compétences ou les qualifications offertes par les demandeurs d'emploi originaires de ces quartiers et celles demandées par les entreprises (*skill mismatch*) pourrait expliquer leurs difficultés à accéder à un emploi. Enfin, on pourrait penser à l'existence d'une discrimination spécifiquement territoriale qui conduirait les employeurs à ne pas recruter les habitants de certaines zones (Couppié, 2013). Les discriminations à l'embauche liées au lieu de résidence ont été mises en évidence dans de nombreux travaux (voir par exemple, Petit *et al.*, 2011 ; Bunel *et al.*, 2016 ; Challe *et al.*, 2021). Les jeunes résidants en QPV de la Génération 2017 estiment en effet plus fréquemment que les autres avoir été victimes, au moins une fois, de discrimination à l'embauche ou dans l'emploi : 19 % pour 14 % de l'ensemble, soit 5 points d'écart (Annexe 3). Cet écart augmente de trois points lorsque l'on compare ces jeunes à leurs homologues résidant en dehors d'une zone urbaine possédant un QPV.

3.3. D'autres éléments déterminent l'accès à l'emploi

3.3.1. Être une femme ou avoir un enfant réduit les chances d'accéder à un emploi.

Au-delà du lieu de résidence, d'autres éléments déterminent l'accès à l'emploi. Les femmes par exemple, ont 0,84 fois moins de chances d'être en emploi que les hommes. Ce constat se vérifie à tous les niveaux, qu'elles résident ou non dans un QPV (Annexe 2, modèles 1, 2, 3 & 4). Ces inégalités professionnelles, qui constituent un fait récurrent et historiquement observé en France, sont en partie attribuables à la ségrégation scolaire entre les femmes et les hommes – même si celle-ci a tendance à s'atténuer (Couppié & Epiphane, 2019) – et aux discriminations subies par les femmes sur le marché du travail.

Par ailleurs, la parentalité semble constituer un frein à l'insertion des jeunes, quel que soit le lieu de résidence. Les parents ont une probabilité moins élevée d'être en emploi que les personnes sans enfant. Moins disponibles et moins mobiles, ils et elles se retrouvent plus souvent contraints de refuser des emplois, notamment si ceux-ci sont très éloignés de leur lieu d'habitation.

L'origine sociale et migratoire apparaissent également déterminantes dans l'accès à l'emploi. Les jeunes issus de milieu social « défavorisé » sont moins susceptibles d'être en emploi que ceux et celles provenant de la classe sociale dite « intermédiaire » (Annexe 2, modèle 1). De même, les jeunes immigrés ou issus de l'immigration ont moins de chances d'être en emploi que ceux dont les parents sont nés en France. Ces différences s'observent pour l'ensemble des jeunes, indépendamment de leur lieu d'habitation, et raisonnent avec ceux d'études antérieures (Edo & Jacquemet, 2014 ; Tchabo, 2022). Ainsi, les jeunes femmes des QPV pourraient être confrontées simultanément à deux, voire trois types de discrimination sur le marché du travail : celle liée au genre, au lieu de résidence et à l'origine migratoire.

3.3.2. Détenir un diplôme à l'issue des études et accéder à l'alternance, des atouts pour les jeunes de QPV

Des disparités s'observent également selon les caractéristiques scolaires. Les niveaux d'éducation plus élevés sont associés positivement à l'accès à l'emploi. Les diplômés du second cycle de l'enseignement supérieur ont trois fois plus de chance d'être en emploi que ceux du secondaire. À l'inverse, les jeunes sortants du système scolaire sans diplôme ont une probabilité moins élevée d'être en emploi que les diplômés du secondaire (Annexe 2, modèle 1).

Plus que le niveau de diplôme, la spécialité de formation et la voie de formation sont également déterminants dans l'accès à l'emploi. À caractéristiques sociodémographiques comparables, les jeunes formés dans les spécialités industrielles ou tertiaires ont plus de chance d'être en emploi que leurs homologues issus des filières générales. Par ailleurs, ceux et celles ayant préparé leur dernière année de formation en alternance ont 1,6 fois plus de chance d'être en emploi que les sortants de la voie scolaire. Ces résultats confirment ceux d'études antérieures (Lopez & Sulzer, 2016 ; Couprie & Dupray, 2017 ; Couprié & Gasquet, 2017, 2018), et renforcent l'intérêt de développer davantage l'alternance notamment au niveau secondaire⁸.

Conclusion

Ce travail propose d'examiner les disparités d'accès à l'alternance et d'insertion des jeunes selon le lieu de résidence. Les résultats issus de nos différentes analyses montrent que les jeunes de QPV accèdent moins fréquemment à l'alternance, et ce même à caractéristiques individuelles comparables. Ce constat se vérifie à tous les niveaux de formation, mais l'écart diminue à mesure que le niveau de diplôme augmente, notamment dans le second cycle de l'enseignement supérieur. Le besoin d'accompagnement des jeunes, la distance avec le CFA, et les éventuelles discriminations pourraient expliquer ces différences.

Moins diplômés que les autres et moins fréquemment en alternance lorsqu'ils se dirigent vers la voie professionnelle, ces jeunes connaîtront une insertion plus difficile à l'issue des études. Trois ans après leur entrée dans la vie active, ils sont proportionnellement moins nombreux en emploi, et accèdent moins souvent à un emploi « stable » lorsqu'ils exercent une activité. Leur rémunération apparaît également plus faible. D'une manière générale, ces jeunes ont plus que les autres, des trajectoires non linéaires, marquées par un accès tardif à l'activité ou à une sortie durable de l'emploi, ou des trajectoires dominées par le chômage ou l'inactivité. Si ceci tient pour partie à leurs caractéristiques sociodémographiques et scolaires, le probable manque d'appariement territorial (*spatial mismatch*), traduisant la distance physique aux opportunités d'emplois, de même que la potentielle inadéquation entre les compétences ou les qualifications offertes par ces jeunes et celles demandées par les entreprises (*skill mismatch*) peuvent être des pistes explicatives à leur insertion difficile. Par ailleurs, comme pour l'accès à l'alternance, leurs difficultés sur le marché du travail pourraient résulter des discriminations liées au lieu de résidence, pouvant se combiner à d'autres formes de discrimination liée à l'origine migratoire ou au genre. Si les jeunes des QPV connaissent une insertion moins favorable que les autres, l'alternance semble toutefois contribuer à réduire les écarts observés entre ces jeunes et les autres résidant en dehors de ces quartiers.

⁸ Ces résultats devraient néanmoins être considérés avec prudence en raison de potentiels biais dans les estimations. L'alternance étant une voie de formation sélective, il apparaît nécessaire de tester et corriger les éventuels biais de sélection au moment d'examiner son effet sur l'insertion (voir par exemple Couprie & Dupray, 2017).

Si ce travail permet de rendre compte des disparités d'accès à l'alternance, en défaveurs des QPV, il pourrait être enrichi en introduisant dans les modèles des indicateurs relatifs par exemple à la densité des centres de formation pour apprentis (CFA) présents au sein de chaque territoire. La faible proportion de CFA dans le territoire et la distance entre le lieu de résidence et la formation souhaitée pourraient expliquer également les disparités d'accès à l'alternance observées dans cette étude. Dans la même veine, concernant l'analyse de l'insertion professionnelle, il apparaît intéressant de « *dissocier, dans la mesure des difficultés rencontrées par les jeunes des quartiers défavorisés au moment de leur entrée sur le marché du travail, ce qui relève des facteurs sociodémographiques et scolaires de ce qui relève d'autres facteurs non pris en compte, et notamment des effets territoriaux* » (Couppié, 2013, p. 3). Mesurer l'effet propre du lieu de résidence constitue ainsi une piste à explorer, qui compléterait le travail déjà réalisé.

Bibliographie

- Amossé, T. & Cayouette-Remblière, J. (2022). Une nouvelle nomenclature, la PCS Ménage. *Économie et Statistique*, 532-33.
- Bunel, M., L'Horty, Y., & Petit, P. (2016). Discrimination based on place of residence and access to employment. *Urban Studies*, 53(2), 267-286.
- Céreq, (2022). *Quand l'école est finie. Premiers pas dans la vie active de la Génération 2017*. Marseille : Céreq, coll. « Enquêtes » (n° 3).
- Challe, L., L'Horty, Y., Petit, P., & Wolff, F. C. (2021). *Confinement et discrimination à l'embauche : enseignements expérimentaux*. Rapport de recherche, Théorie et Evaluation des Politiques Publiques (TEPP), 32 p.
- Cour des comptes (2022) *Les dispositifs en faveur de l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de la ville*. Rapport de la Cour des comptes, juin.
- Couppié, T., Dieusaert, P., & Vignale, M. (2020). Que deviennent les jeunes des quartiers prioritaires de la ville après leur bac ? *Céreq Bref*, 391.
- Couppié, T., & Epiphane, D. (2019). Et les femmes devinrent plus diplômées que les hommes... *Céreq Bref*, 373.
- Couppié, T., & Gasquet, C. (2011). *Les jeunes des ZUS inégalement pénalisés au moment de l'insertion*. Céreq, coll. « Net.Doc » (n° 79). <https://www.cereq.fr/les-jeunes-des-zus-inegalement-penalises-au-moment-de-linsertion>
- Couppié, T., & Gasquet, C. (2017). Apprentissage et voie scolaire : comment expliquer les différences d'insertion observées ? Dans J. Calmand, T. Couppié & V. Henrard (coord.), *Rendement éducatif, parcours et inégalités dans l'insertion des jeunes*. *Recueil d'études sur la Génération 2010* (p. 77-107). Marseille, Céreq, coll. « Échanges » (n° 5).
- Couppié, T., & Gasquet, C. (2018). Comment l'apprentissage favorise-t-il l'insertion professionnelle des CAP-BEP ? *Formation Emploi*, 142, 35-56.
- Coupré, H., & Dupray, A. (2017). Analyse des écarts d'insertion des apprentis et des scolaires issus de l'enseignement secondaire professionnel dans trois régions. Dans J. Calmand, T. Couppié & V. Henrard (coord.), *Rendement éducatif, parcours et inégalités dans l'insertion des jeunes*. *Recueil d'études sur la Génération 2010* (p. 53-75). Marseille : Céreq, coll. « Échanges » (n° 5).
- Cupillard, E., Durrier, S. & Louvet, A. (2021). Les conditions d'accès à l'apprentissage dans le secondaire en 2018 à la sortie de la classe de troisième. Dans M. Blanchard *et al.* (dir), *Sélections, du système éducatif au marché du travail* (p. 69-83). Marseille : Céreq, coll. « Échanges » (n° 16).

- Edo, A., & Jacquemet, N. (2014). Discrimination à l'embauche selon l'origine et le genre : défiance indifférenciée ou ciblée sur certains groupes ? *Économie et Statistique*, 464-465-466, 155-172.
- Jugnot, S. (2023). L'accès à l'emploi des immigrés et enfants d'immigrés de la Génération 2017. *Céreq Bref*, 434.
- Kérivel, A. & Sulzer, E. (2018). Inégalités dans l'accès aux stages, à l'apprentissage et à l'enseignement professionnel : des formations empêchées ? *Injep analyses et synthèses*, 10.
- Kergoat, P. (dir.) (2017). *Mesure et analyse des discriminations d'accès à l'apprentissage. Rapport d'évaluation*. Injep/Céreq.
- Lopez, A., & Sulzer, E. (2016). Insertion des apprentis : un avantage à interroger. *Céreq Bref*, 346.
- Petit, P., Sari, F., L'horty, Y., Duguet, E., & Du Parquet, L. (2011). Les effets du lieu de résidence sur l'accès à l'emploi : un test de discrimination auprès des jeunes qualifiés. *Économie et statistique*, 447(1), 71-95.
- Peugny, C. (2020). Générations, jeunesses et classes sociales. Un quart de siècle d'analyse des inégalités. *Agora Débats/jeunesses*, 86 (2020/3), 11-24.
- Observatoire des territoires (2021). *Territoires et transitions. Cahier n°1 : enjeux démographiques*. Rapport 2021-2022 de l'Observatoire des territoires.
- ONPV (2020). *Vulnérabilités et ressources des quartiers prioritaires*. Observatoire national de la politique de la ville (ONPV), Rapport 2020.
- ONPV (2021). *Fiches thématiques*, Observatoire national de la politique de la ville, rapport 2021. Tchabo, D. (2022). *Origine ou couleur de la peau ? Anatomie des discriminations à l'embauche dans le secteur du prêt-à-porter*, rapport de recherche (No. 2022-07). TEPP - Travail, Emploi et Politiques Publiques, 44 p.

Annexe 1. Facteurs associés à l'accès à l'alternance selon le lieu de résidence

	Modèle 1 : Ensemble	Modèle 2 : Dans un QPV	Modèle 3 : Hors QPV, dans une UU qui possède des QPV	Modèle 4 : Hors QPV, dans une UU qui ne possède pas de QPV ou hors UU
Genre (réf = homme)				
Femme	0,84***	ns	ns	0,70***
Classe de sortie (réf = Supérieur court)				
Secondaire	1,26***	ns	1,26***	1,38***
Supérieur court	1,09*	ns	ns	1,23*
Spécialité de formation (réf = Tertiaire)				
Industrielle	1,38***	ns	1,25***	1,64***
Origine migratoire (réf = deux parents indigènes)				
Descendant	ns	0,7***	ns	1,21*
Immigré	0,85**	ns	0,78***	ns
Non codé	ns		ns	0,05**
Origine sociale (réf = favorisée)				
Intermédiaire	1,12**	0,75	1,18***	ns
Défavorisé	ns	0,66*	ns	ns
Non codé	ns	0.326***	ns	ns
Lieu de résidence (réf = Hors QPV, dans une unité urbaine qui possède des QPV)				
Dans un QPV	0,61***			
Hors QPV, hors unité urbaine ou dans une unité urbaine qui possède des QPV	ns			
Constante	0,39***	0,46***	0.380***	0.399***
Pseudo R-carré	0,02	0,01	0,01	0,04
Observations	18 723	2 682	10 047	5 994

Significativité des coefficients : *** p<0.01, ** p<0.05, * p<0.1, ns : coefficient non significatif

UU : unité urbaine.

Lecture : à caractéristiques sociodémographiques comparables, les jeunes des QPV ont 0,61 moins de chance d'accéder à l'alternance que les jeunes résidant en dehors des QPV, mais dans une unité urbaine qui possède des QPV.

Champ : ensemble des sortants de formation professionnelle de la Génération.

Source : enquête Génération 2017, interrogation 2020, Céreq.

Annexe 2. Facteurs associés à l'accès à l'emploi selon le lieu de résidence

	Modèle 1 : Ensemble	Modèle 2 : Dans un QPV	Modèle 3 : Hors QPV, dans une UU qui possède des QPV	Modèle 4 : Hors QPV, dans une UU qui ne possède pas de QPV ou hors UU
Genre (réf = homme)				
Femme	0,84***	0,77***	0,89**	0,79***
Avoir au moins un enfant	0,66***	0,64***	0,65***	0,67***
Niveau de diplôme (réf = Secondaire)				
Non diplômé	0,30***	0,33***	0,29***	0,30***
Supérieur court	2,16***	2,50***	2,05***	2,26***
Supérieur long	3***	3,33***	2,96***	2,70***
Spécialité de formation (réf = Générale)				
Industrielle	1,13**	ns	ns	1,29**
Tertiaire	1,25***	1,38**	1,26***	1,24*
Voie de formation (réf = scolaire)				
Alternance	1,59***	1,48***	1,44***	1,88***
Origine migratoire (réf = deux parents indigènes)				
Descendant	0,82***	0,81**	0,85**	0,78**
Immigré	0,86**	ns	ns	0,48***
Non codé	0,46***	0,41***	0,37***	ns
Origine sociale (réf = Intermédiaire)				
Favorisé	ns	ns	ns	ns
Défavorisé	0,78***	0,82**	0,81***	0,71***
Non codé	0,71***	ns	0,74**	0,69**
Lieu de résidence (réf = Hors QPV, dans une unité urbaine qui possède des QPV)				
Dans un QPV	0,73***			
Hors QPV, dans une unité urbaine qui ne possède pas de QPV	1,19***			
Constante	2,21***	1,43**	2,23***	2,62***
Pseudo carré	0,13	0,16	0,11	0,1
Observations	18 723	2 682	10 047	5 994

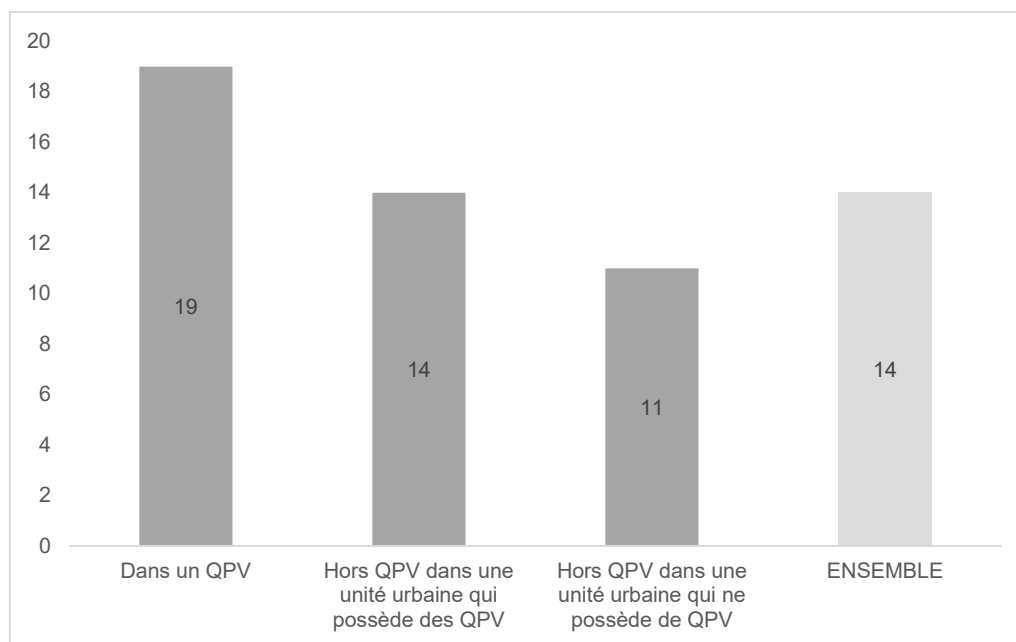
Significativité des coefficients : *** p<0.01, ** p<0.05, * p<0.1, ns : coefficient non-significatif
UU : unité urbaine.

Lecture : à caractéristiques sociodémographiques comparables, les jeunes des QPV ont 0,73 fois moins de chance d'être en emploi que les jeunes habitant en dehors des QPV, mais dans une unité urbaine qui possède des QPV.

Champ : ensemble des jeunes issus d'une formation professionnelle.

Source : enquête Génération 2017, interrogation 2020, Céreq.

Annexe 3. Sentiment de discrimination selon le lieu de résidence



Question : Dans votre parcours professionnel, estimez-vous avoir été victime, au moins une fois, de discrimination à l'embauche ou dans l'emploi ?

Champ : ensemble des sortants de formation professionnelle de la Génération

Source : enquête Génération 2017, interrogation 2020, Céreq.